

Ministry of Education

Minister

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Ministre

315, rue Front Ouest
Toronto ON M7A 0B8



5 décembre 2023

Claudine Munroe
Vice-présidente
Administration des écoles provinciales
Ministère de l'Éducation
315, rue Front Ouest, 12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Objet : Lettre de directives de l'Administration des écoles provinciales pour l'exercice 2024-2025

Madame,

Je suis ravi de vous faire part des priorités de notre gouvernement relatives à l'Administration des écoles provinciales pour l'exercice 2024-2025. À titre de vice-présidente, vous jouez un rôle essentiel pour aider l'Administration des écoles provinciales à remplir son mandat d'employeur officiel des enseignants, des directeurs d'école et des directeurs adjoints dans nos écoles provinciales.

Nos écoles provinciales contribuent à veiller à ce que l'Ontario donne une formation de qualité supérieure qui appuie les élèves de toutes capacités et leur offre des perspectives. Le travail que vous et vos collègues membres de l'AEP menez permet de s'assurer que l'AEP s'acquitte de son mandat de manière responsable en signant des contrats, en ratifiant des conventions collectives, en traitant les griefs et en donnant des conseils aux fonctionnaires du ministère quant à l'administration de la convention collective.

La présente lettre énonce mes attentes à l'égard de l'Administration des écoles provinciales pour l'exercice 2024-2025, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Dans le cadre de l'exécution de son mandat imposé par la loi, mes principales attentes à l'égard de l'AEP sont les suivantes :

- offrir des services d'enseignement de qualité et s'assurer que les besoins en matière d'éducation des élèves des écoles provinciales et d'application sont satisfaits;

- collaborer et maintenir des voies de communication ouvertes avec les membres de l'Administration des écoles provinciales, les dirigeants syndicaux de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales et la Direction des écoles provinciales et d'application afin de résoudre efficacement les problèmes soulevés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales dans le but de maintenir un environnement de travail positif, de régler les griefs de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales de manière juste et équitable, d'assurer le respect de la convention collective de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales et de promouvoir la transparence;
- outiller les membres de l'Administration des écoles provinciales pour s'assurer que l'organisme peut remplir son mandat en bénéficiant des contributions et de l'expérience de chaque membre et en l'aidant à maintenir un effectif complet;
- chercher des occasions de réduire le nombre de griefs déposés chaque année par le syndicat.

Je suis impatient de discuter de ces priorités, car elles doivent être prises en compte dans le prochain plan d'activités de l'AEP et dans ses futurs rapports annuels.

De plus, vous trouverez ci-dessous une liste des engagements à l'échelle du gouvernement à l'égard des organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir plus de renseignements sur chaque priorité. Les priorités à l'échelle du gouvernement figurent ci-dessous.

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans les limites de l'enveloppe financière de l'organisme.
- Cerner et créer des occasions de réaliser des gains d'efficience et des économies par l'adoption de pratiques novatrices et (ou) l'amélioration de la durabilité des programmes.
- Se conformer aux directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris tirer parti de l'entente d'achat en masse d'ApprovisiOntario et collaborer avec ApprovisiOntario dans le cadre d'initiatives d'approvisionnement stratégique.
- Se conformer aux mesures provisoires liées aux biens immobiliers concernant l'espace de bureau de l'organisme.
- Tirer parti des résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération et les atteindre.

2. Transparence et reddition de comptes

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et rédiger ses rapports dans un esprit de transparence et de reddition de comptes.

- Se conformer aux normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées nécessaires pour soutenir efficacement le rôle de l'Administration des écoles provinciales dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et fournir au ministre des matrices annuelles des compétences pour s'assurer que les conseils ont nommé des candidats qualifiés.
- Examiner et mettre à jour les indicateurs de rendement clés de l'organisme chaque année afin d'assurer l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace visant à reconnaître, évaluer et atténuer les risques que court l'organisme, y compris sur le plan de la cybersécurité, et les risques de toute situation d'urgence future.

4. Gestion de la main-d'œuvre

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour assurer la meilleure prestation possible des services au public, y compris le redéploiement des ressources dans les zones prioritaires, le cas échéant.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en cernant les possibilités de relocaliser des organismes nouveaux ou existants dans des collectivités moins coûteuses partout en Ontario (conformément à l'article 5.4 de la directive du CGG sur les biens immobiliers), selon le cas.
- Harmoniser les stratégies en matière de ressources humaines et de mesures d'adaptation avec les directives et les politiques de la FPO.
- Respecter les mandats de négociation et de main-d'œuvre du CT et du CGG.
- Gérer avec prudence et de manière efficace le financement opérationnel et la taille de l'effectif.

5. Diversité et inclusion

- Élaborer et encourager des initiatives relatives à la diversité et à l'inclusion en favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus de consultation à propos de l'inclusion pour s'assurer que tous les commentaires sont pris en compte dans le but d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

6. Utilisation, diffusion et collecte de données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, la diffusion d'information et la production de rapports pour favoriser la production de rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation des services.

- Accroître le partage de données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des approvisionnements, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs afin de promouvoir la prise de décisions fondées sur des données.

7. Prestation numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation pour la prestation de services en ligne afin d'assurer le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser différentes approches ou différents outils pour assurer la prestation des services dans toutes les situations.

Merci à vous et aux autres membres du conseil d'administration pour votre engagement continu envers l'Administration des écoles provinciales. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour moi et pour les habitants de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Kate Manson-Smith, sous-ministre, par courriel à l'adresse Kate.Manson-Smith@ontario.ca.

Cordialement,



L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation

Pièce jointe : Tableau des priorités gouvernementales pour le secteur des organismes

c.c. : Kate Manson-Smith, sous-ministre, ministère de l'Éducation
Clayton La Touche, sous-ministre adjoint, Division du soutien aux élèves et des services régionaux, ministère de l'Éducation